

# Tennis Club

## Mareuillais



### Règlement intérieur

Article 1 - Durant les périodes accordées au Tennis Club Mareuillais, l'accès aux courts est réservé :

- aux membres du club à jour de leur cotisation
- aux vacanciers ayant souscrit une carte de membre temporaire.

Article 2 - Pour la bonne conservation des courts, seules les chaussures de tennis seront autorisées.

Article 3 - Une parfaite courtoisie, un bon esprit sportif et une tenue correcte sont souhaités de la part de chaque joueur.

Article 4 - Les joueurs devront s'inscrire sur le tableau horaire de réservation, chacun ne pouvant retenir qu'une heure à la fois. Les noms de deux membres du club devront figurer au tableau. Pas de réservation plus d'une semaine à l'avance.

Tout joueur qui ne serait pas présent 10 minutes après le début de l'heure de réservation perd le bénéfice de sa priorité.

Article 5 - Il est créé une carte d'invité qui sera acquittée une fois l'an, et qui permettra à un membre d'avoir un invité durant la saison.

Article 6 - Chaque année, sur proposition du bureau, l'Assemblée Générale fixera le montant des cotisations, des cartes de membres temporaires, des cartes d'invités et de la caution à verser pour obtenir une clé.

Article 7 - Le courts est fermé à clé. Moyennant le versement d'une caution, chaque membre du club (licencié au club ou membre temporaire), pourra retirer un exemplaire de la clé qui lui sera strictement personnel. La caution sera restituée à tout membre quittant le club et rendant la clé.

Article 8 - Les joueurs (licencié au club ou membre temporaire) seront tenus de déposer leur licence ou leur carte dans la boîte qui sera fixée sur la porte des courts.

Article 9 - Ce règlement est destiné à assurer une bonne utilisation des installations. Son application dépend de vous.

### **RERSPECTEZ LE ET FAITES LE RESPECTER**

Tout contrevenant, après mise en garde, pourra être exclu du club sur décision du bureau.